

Province de Québec
MRC du Fjord-du-Saguenay
Municipalité Saint-Charles-de-Bourget

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget du lundi **6 novembre 2023 à 19 h 30**, au Centre communautaire de Saint-Charles-de-Bourget, à laquelle étaient présents :

| | | |
|-----------------|------------------------------|---------|
| M. | Bernard St-Gelais | Maire |
| M. | Michel Néron, conseiller | Siège 2 |
| M. | Jacques Gauthier, conseiller | Siège 3 |
| M ^{me} | Janye Tremblay, conseillère | Siège 4 |
| M ^{me} | Sophie Tremblay, conseillère | Siège 5 |
| M ^{me} | Sylvie Brassard, conseillère | Siège 6 |

M. Michel Perreault, directeur général et greffier-trésorier par intérim
Mme Vickie Paradis, greffière-trésorière adjointe

Absence motivée

| | | |
|----|-------------------------|---------|
| M. | Marc Lavoie, conseiller | Siège 1 |
|----|-------------------------|---------|

À 19 h 30, Monsieur le Maire préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

Citoyens présents à la séance : 13

ORDRE DU JOUR

1. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR
2. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 SEPTEMBRE 2023
3. APPROBATION DES COMPTES
4. RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTS COMITÉS
5. CORRESPONDANCE
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1 NOMINATION D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER PAR INTÉRIM
 - 6.2 DÉPÔT DES ÉTATS-COMPARATIFS AU 30 SEPTEMBRE 2023
 - 6.3 AUTORISATION POUR L'OUVERTURE D'UN PRÊT TEMPORAIRE AVEC LA CAISSE DES JARDINS D'ARVIDA-KÉNOGAMI – PROJET DE RÉFECTION DU PONCEAU LUDGER-HARVEY
 - 6.4 AUTORISATION POUR L'OUVERTURE D'UN PRÊT TEMPORAIRE AVEC LA CAISSE DES JARDINS D'ARVIDA-KÉNOGAMI POUR LE PAIEMENT DU JUGEMENT DE LA COUR SUPÉRIEURE SUITE AU LITIGE AVEC L'ENTREPRISE ISOFOR INC DANS LE DOSSIER DE CONSTRUCTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE
 - 6.5 AUGMENTATION DE LA LIMITE DE LA MARGE DE CRÉDIT
 - 6.6 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE GÉMEL – PROJET D'AGRANDISSEMENT HDV, CASERNE ET IMPLANTATION D'UN CPE

- 6.7 ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DE FNX INNOV POUR UNE ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE PHASE 2 – PROJET D’AGRANDISSEMENT HDV, CASERNE ET IMPLANTATION D’UN CPE
- 6.8 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO409.23 : AGRANDISSEMENT DE L’HÔTEL DE VILLE, MISE AUX NORMES CASERNE INCENDIE ET IMPLANTATION D’UN CPE
- 6.9 BONIFICATION DU PROGRAMME EMPLOIS ÉTÉ CANADA POUR NOTRE BIEN-ÊTRE RÉGIONAL

7. VOIRIE

- 7.1 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE – PROJET DE RÉFECTION MAJEURE ROUTE LABERGE & 4E RANG OUEST – PROGRAMME PAVL
- 7.2 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE SNC-LAVALIN INC. – PROJET DE RÉFECTION MAJEURE ROUTE LABERGE & 4E RANG OUEST – PROGRAMME PAVL
- 7.3 BUDGET SUPPLÉMENTAIRE POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS D’INGÉNIERIE DES MATÉRIAUX (LABORATOIRE) – PROJET DE RÉFECTION MAJEURE ROUTE LABERGE & 4E RANG OUEST – PROGRAMME PAVL
- 7.4 ACCEPTATION DU CERTIFICAT DE RÉCEPTION PROVISOIRE ET LIBÉRATION DE LA RETENUE DE 5% – PROJET DE RÉFECTION MAJEURE ROUTE LABERGE & 4E RANG OUEST – PROGRAMME PAVL
- 7.5 APPROPRIATION DU FONDS CARRIÈRES-SABLIÈRES – PROJET DE RÉFECTION MAJEURE ROUTE LABERGE & 4E RANG OUEST
- 7.6 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO410.23 : MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO395.22 AFIN D’AUGMENTER LA DÉPENSE ET L’EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 150 780 \$;
- 7.7 REDDITION DE COMPTE ET APPROBATION DES DÉPENSES – PROGRAMME D’AIDE FINANCIÈRE POUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX (PRABAM)
- 7.8 AUTORISATION DE SIGNATURE – CONVENTION D’AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU VOLET RÉTABLISSEMENT DU PROGRAMME D’AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) NO AVA64623 – PROJET DE RÉFECTION DU PONCEAU RUISSEAU LUDGER-HARVEY (2E RANG)

8. URBANISME

NIL

9. HYGIÈNE DU MILIEU

- 9.1 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE – PROJET D’ASSAINISSEMENT DES EAUX
- 9.2 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE – PROJET DE RÉFECTION AQUEDUC CHEMIN VAL-MENAUD– PROGRAMME TEQC 2019-2023

9.3 DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME PRIMEAU 2023 – ASSAINISSEMENT DES EAUX

10 SÉCURITÉ PUBLIQUE / CIVILE

10.1 CONSTITUTION DE L'ORGANISATION MUNICIPALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE

11. INVITATIONS / DEMANDE DE CONTRIBUABLES ET D'ORGANISMES

11.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE –LE PRISME CULTUREL – ÉCOLE DE DANSE

11.2 DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – FONDATION PHILIPPE LAPRISE COMPLÈTEMENT TDAH

11.3 DEMANDE DE COMMANDITE – TOURNOI INTERRÉGIONAL DE HOCKEY MINEUR SAINT-AMBROISE ET FALARDEAU 42E ÉDITION

11.4 DEMANDE DE COMMANDITE – CENTRE DE SERVICES DU MIEUX-VIVRE

11.5 INVITATION AU 40ÈME ANNIVERSAIRE DU CENTRE DE SERVICES DU MIEUX-VIVRE

11.6 DEMANDE DE LA ST-VINCENT DE PAUL ST-CHARLES-DE-BOURGET – BARRAGE ROUTIER POUR LA GUIGNOLÉE

11.7 DEMANDE DE RENOUVELLEMENT – CARTE DE MEMBRE ANNUELLE – SOCIÉTÉ ALZHEIMER

11.8 DEMANDE DE LA FADOQ – JEU DE PALET AMÉRICAIN PERMANENT DANS LA SALLE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

12. AFFAIRES NOUVELLES

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

1. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION N°358.23

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier
APPUYÉ PAR : M^{me} Janye Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte l'ordre du jour de la présente séance.

2. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU
5 SEPTEMBRE 2023
RÉSOLUTION N°359.23

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard
APPUYÉ PAR : M. Michel Néron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE d'exempter la Directrice générale et greffière-trésorière de la lecture du procès-verbal du 2 octobre 2023;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 octobre 2023 dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil, dans les délais prévus par la *Loi*, soit par la présente adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

3. APPROBATION DES COMPTES

RÉSOLUTION N°360.23

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay

APPUYÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE les comptes à payer du mois d'octobre 2023, au montant de 365 512,70 \$, ainsi que les comptes payés d'avance au montant de 10 625,98 \$ totalisant la somme de 893 488,14 \$ soient acceptés et que la Directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à en faire le paiement;

QUE les versements des salaires nets du 24 septembre 2023 au 28 octobre 2023 soient acceptés au montant de 34 585,37 \$;

QUE les élus confirment avoir reçu l'état des activités financières détaillé du mois de septembre 2023 pour un meilleur suivi des dépenses.

4. RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTS COMITÉS

M. Michel Néron nous fait part que le comité des loisirs organisera un marché de Noël qui aura lieu samedi le 25 novembre et dimanche le 26 novembre 2023.

5. CORRESPONDANCE

Lettre du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Direction générale des finances municipales et des programmes nous informant que le règlement d'emprunt n°407.23 est approuvé;

Lettre du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Direction générale des finances municipales et des programmes nous informant que le règlement d'emprunt n°406.23-1 est approuvé;

Lettre de la vice-première ministre et de la ministre des Transports et de la Mobilité durable confirmant l'obtention d'une aide financière maximale de 466 696\$ pour le projet de réfection du Ponceau Ludger-Harvey dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) -Volet Rétablissement

Lettre de Ville de Saguenay – Entente relative à la Cour municipale commune de Saguenay – modifications de la tarification suite aux ajustements concernant la rémunération et les avantages sociaux des juges municipaux;

Lettre du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation à propos de la proportion médiane et facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière pour l'exercice financier 2024;

La correspondance est déposée aux archives de la Municipalité pour consultation publique

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 NOMINATION D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER PAR INTÉRIM
RÉSOLUTION N°361.23

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard
APPUYÉ PAR : M^{me} Janye Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget nomme M. Michel Perreault à titre de directeur général et greffier-trésorier par intérim;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise M. Michel Perreault, directeur général et greffier-trésorier par intérim, comme administrateur aux fins d'utilisations du service Accès D Affaires, à signer les chèques et les effets bancaires nécessaires à la bonne marche de la municipalité, et ce, à compter de la présente.

6.2 DÉPÔT DES ÉTATS-COMPARATIFS AU 30 SEPTEMBRE 2023
RÉSOLUTION N°362.23

En vertu de l'article 176.4 du Code municipal, M^{me} Myrienne Bouchard, Directrice générale et greffière-trésorière dépose les états comparatifs des revenus et des dépenses au 30 septembre 2023, ce document fait état également d'une estimation des revenus et des dépenses au 31 décembre 2023.

6.3 AUTORISATION POUR L'OUVERTURE D'UN PRÊT TEMPORAIRE AVEC LA CAISSE DESJARDINS D'ARVIDA-KÉNOGAMI – PROJET DE RÉFECTION DU PONCEAU LUDGER-HARVEY
RÉSOLUTION N°363.23

CONSIDÉRANT l'adoption des règlements n°406.23 et n°406.23-1 décrétant un emprunt et une dépense totalisant la somme de **550 000 \$** pour la réfection du ponceau Ludger-Harvey situé dans le 2^e Rang;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a approuvé les dits règlements d'emprunt n°406.23 et n°406.23-1 tel que confirmé par les lettres datées du 31 juillet et du 12 octobre 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget désire contracter un prêt temporaire relié aux règlements n°406.23 et n°406.23-1;

CONSIDÉRANT QU' il y va de l'intérêt public;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay
APPUYÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget demande à la Caisse Desjardins d'Arvida-Kénogami l'ouverture d'un prêt temporaire de **550 000 \$** pour la réfection du ponceau Ludger-Harvey;

QUE la présente résolution soit transmise à la Caisse Desjardins d'Arvida-Kénogami;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière ainsi que M. Bernard St-Gelais, Maire, à signer conjointement, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif au dossier avec la Caisse Desjardins d'Arvida.

6.4 AUTORISATION POUR L'OUVERTURE D'UN PRÊT TEMPORAIRE AVEC LA CAISSE DESJARDINS D'ARVIDA-KÉNOGAMI POUR LE PAIEMENT DU JUGEMENT DE LA COUR SUPÉRIEURE SUITE AU LITIGE AVEC L'ENTREPRISE ISOFOR INC DANS LE DOSSIER DE CONSTRUCTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE
RÉSOLUTION N°364.23

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement n°407.23 décrétant un emprunt et une dépense de **45 750 \$** pour le paiement du jugement de la Cour supérieure suite au litige avec l'entreprise Isofor Inc. dans le dossier de construction du Centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a approuvé le dit règlement d'emprunt n°407.23 tel que confirmé par la lettre datée du 10 octobre 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget désire contracter un prêt temporaire relié au règlement d'emprunt n°407.23;

CONSIDÉRANT QU' il y va de l'intérêt public;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier
APPUYÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget demande à la Caisse Desjardins d'Arvida-Kénogami l'ouverture d'un prêt temporaire de **45 750 \$** pour le paiement du jugement de la Cour supérieure suite au litige avec l'entreprise Isofor Inc. dans le dossier de construction de Centre communautaire;

QUE la présente résolution soit transmise à la Caisse Desjardins d'Arvida-Kénogami;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière ainsi que M. Bernard St-Gelais, Maire, à signer conjointement, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif au dossier avec la Caisse Desjardins d'Arvida.

6.5 AUGMENTATION DE LA LIMITE DE LA MARGE DE CRÉDIT
RÉSOLUTION N°365.23

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Janye Tremblay
APPUYÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la directrice générale, pour et au nom de la Municipalité, à procéder à l'augmentation de la limite de la marge de crédit au montant de 500 000 \$;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière ainsi que M. Bernard St-Gelais, Maire, à signer conjointement,

pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif au dossier avec la Caisse Desjardins d'Arvida.

**6.6 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE GÉMEL –
PROJET D'AGRANDISSEMENT HDV, CASERNE ET IMPLANTATION D'UN
CPE**

RÉSOLUTION N°366.23

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Michel Néron
APPUYÉE PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la demande de paiement de la facture N°. F13130 en date du 26 octobre 2023 de GEMEL, pour les services professionnels d'ingénierie pour le projet d'agrandissement de l'Hôtel de Ville, la mise aux normes de la Caserne et l'implantation d'un CPE;

QUE la somme de 450,00 \$ plus taxes soit acceptée;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à procéder au paiement de ladite demande.

**6.7 ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DE FNX INNOV POUR UNE
ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE PHASE 2 – PROJET
D'AGRANDISSEMENT HDV, CASERNE ET IMPLANTATION D'UN CPE**
RÉSOLUTION N°367.23

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard
APPUYÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la proposition de FNX Innov, pour une évaluation environnementale phase 2 pour le projet d'agrandissement de l'Hôtel de Ville, la mise aux normes de la Caserne et l'implantation d'un CPE, le tout selon les termes et conditions de l'offre déposée datée du 6 novembre 2023;

QUE le montant de 15 970 \$ plus taxes applicables soit accepté;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif au dossier.

**6.8 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N°409.23 :
AGRANDISSEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE, MISE AUX NORMES CASERNE
INCENDIE ET IMPLANTATION D'UN CPE;**

Michel Néron, conseiller (ère), par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement n°409.23 décrétant une dépense et un emprunt de **4 244 000 \$** pour l'exécution des travaux d'agrandissement de l'Hôtel de Ville, la mise aux normes de la caserne incendie et l'implantation d'un CPE;
- dépose le projet de règlement n°409.23 décrétant une dépense et un emprunt de **4 244 000 \$** pour l'exécution des travaux d'agrandissement de l'Hôtel de Ville, la mise aux normes de la caserne incendie et l'implantation d'un CPE;

6.9 BONIFICATION DU PROGRAMME EMPLOIS ÉTÉ CANADA POUR NOTRE BIEN-ÊTRE RÉGIONAL;

CONSIDÉRANT la baisse substantielle du financement du programme Emplois Été Canada auprès des organismes de la région en 2023;

CONSIDÉRANT les pressions exercées par la pénurie de main-d'œuvre et la persistance de l'inflation sur nos acteurs régionaux;

CONSIDÉRANT le caractère essentiel des services qu'ils offrent auprès des membres de notre communauté, particulièrement ceux dont les conditions de vie sont les plus précaires;

CONSIDÉRANT leurs apports importants à la vitalité culturelle, sociale et économique de notre région;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Janye Tremblay

APPUYÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget demande au ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social du Canada, Jenna Sudds, d'appliquer les réformes suivantes au programme d'Emplois Été Canada :

- rétablissement du montant accordé aux organismes et entreprises à ce qu'il était en 2022;
- indexation immédiate des futures subventions aux taux d'inflation et du salaire minimum afin de répondre aux besoins des organismes régionaux;

7. VOIRIE MUNICIPALE

7.1 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE – PROJET DE RÉFECTION MAJEURE ROUTE LABERGE & 4E RANG OUEST – PROGRAMME PAVL **RÉSOLUTION N° 369.23**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier

APPUYÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles de Bourget accepte la demande de paiement de la facture N°. 1842291 en date du 17 octobre 2023 de Stantec Experts-conseils ltée, pour le projet de réfection majeure route Laberge et 4e Rang Ouest;

QUE la somme de 5 886.05 \$ plus taxes soit acceptée;

QUE la Municipalité de Saint-Charles de Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à procéder au paiement de ladite demande.

7.2 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE SNC-LAVALIN INC. – PROJET DE RÉFECTION MAJEURE ROUTE LABERGE & 4E RANG OUEST – PROGRAMME PAVL **RÉSOLUTION N° 370.23**

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Janye Tremblay
APPUYÉE PAR : M^{me} Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint Charles de Bourget accepte la demande de paiement de la facture n°1675367 en date du 21 septembre 2023 de la Firme SNC-Lavalin Inc. pour le projet de réfection majeure route Laberge et 4e Rang Ouest, le tout selon la recommandation de M. Maxime Mailloux, Ingénieur;

QUE la somme de 20 728,96 \$ plus taxes soit acceptée;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à procéder au paiement de ladite demande.

7.3 BUDGET SUPPLÉMENTAIRE POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE DES MATÉRIAUX (LABORATOIRE) – PROJET DE RÉFECTION MAJEURE ROUTE LABERGE & 4E RANG OUEST – PROGRAMME PAVL
RÉSOLUTION N° 371.23

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay
APPUYÉ PAR : M. Michel Néron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la demande de budget supplémentaire de AtkinsRéalis représenté par M. Éric Gravel, Chargé de projet, pour les services d'ingénierie des matériaux (laboratoire) pour le projet de réfection majeure – Route Laberge et 4^e Rang Ouest, le tout selon les termes et conditions de l'offre déposée datée du 20 octobre 2023;

QUE le montant d'honoraires supplémentaires soit accepté au montant de 6 000 \$, plus taxes applicables;

QUE la Municipalité Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif au dit mandat.

7.4 ACCEPTATION DU CERTIFICAT DE RÉCEPTION PROVISOIRE ET LIBÉRATION DE LA RETENUE DE 5% – PROJET DE RÉFECTION MAJEURE ROUTE LABERGE & 4E RANG OUEST – PROGRAMME PAVL
RÉSOLUTION N° 372.23

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier
APPUYÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte le certificat de réception provisoire des travaux de réfection majeure de la route Laberge et 4^e Rang Ouest, le tout selon la recommandation de M. Maxime Mailloux, Ingénieur;

QUE le certificat d'acceptation provisoire est en date du 13 octobre 2023;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte décompte final provisoire qui se lit comme suit :

| | |
|--|-----------------------|
| Retenue totale sur l'ensemble des travaux (10%): | 464 418.44 \$ |
| Réception provisoire – libération 5% : | 232 209.22 \$ |
| Crédit entrepreneur : | <u>(27 989.03 \$)</u> |
| Décompte final provisoire : | 204 220.19 \$ |

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité, ledit certificat ;

QUE la Municipalité de Saint-Charles de Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à procéder au paiement du décompte final provisoire.

7.5 APPROPRIATION DU FONDS CARRIÈRES-SABLIÈRES – PROJET DE RÉFECTION MAJEURE ROUTE LABERGE & 4E RANG OUEST
RÉSOLUTION N° 373.23

CONSIDÉRANT QUE toute municipalité locale dont le territoire comprend le site d'une carrière ou d'une sablière doit, sous réserve de l'article 110.1, constituer un fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a présentement un fonds de réserve accumulé de 38 857 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a accepté, par la résolution n°273.23, des travaux supplémentaires à même le projet de réfection majeure du 4^e Rang Ouest;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de modification du projet devait être admissible à l'aide financière obtenue dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) mais qu'elle a été refusée par le Ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire utiliser la réserve afin de pourvoir aux dépenses encourus suite à ces travaux;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier

APPUYÉ PAR : M^{me} Janye Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise l'appropriation du fonds carrières sablière au montant de 31 030 \$ (taxes nettes) pour le paiement des travaux d'excavation supplémentaires qui ne sont pas admissibles au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL).

7.6 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N°410.23 : MODIFIANT LE RÈGLEMENT N°395.22 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 150 780 \$;

Sophie Tremblay, conseiller (ère), par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement n°410.23 modifiant le règlement n°395.22 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 150 780 \$;
- dépose le projet de règlement n°410.23 modifiant le règlement n°395.22 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 150 780 \$;

7.7 REDDITION DE COMPTE ET APPROBATION DES DÉPENSES – PROGRAMME D’AIDE FINANCIÈRE POUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX (PRABAM)

RÉSOLUTION N° 374.23

ATTENDU QUE le Ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH) a octroyé une aide financière maximale de 75 000\$ à la Municipalité dans le cadre du Programme d’aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

ATTENDU QUE l’aide financière a été utilisée pour l’installation d’un méga dôme pour l’entreposage d’abrasif ainsi que pour la réalisation de l’audit des dépenses admissibles exigé par le programme pour un montant total de 77 000,00 \$ taxes nettes;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Charles de Bourget informe le Ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH) qu’elle entérine et confirme la réalisation des travaux et l’utilisation des sommes octroyées dans le cadre du Programme d’aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)

7.8 AUTORISATION DE SIGNATURE – CONVENTION D’AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU VOLET RÉTABLISSEMENT DU PROGRAMME D’AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) N° AVA64623 – PROJET DE RÉFECTION DU PONCEAU RUISSEAU LUDGER-HARVEY (2^E RANG)

RÉSOLUTION N° 375.23

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget a pris connaissance des modalités d’application du volet Rétablissement du Programme d’aide à la voirie locale (PAVL) et s’engage à les respecter;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget a pris connaissance de la convention d’aide financière, l’a signée et s’engage à la respecter;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR M^{me} Janye Tremblay
APPUYÉE PAR M^{me} Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d’application en vigueur, reconnaissant qu’en cas de non-respect de celles-ci, l’aide financière sera résiliée;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise Mme Myrienne Bouchard, Directrice générale et greffière-trésorière ainsi que M. Bernard St-Gelais, Maire,

à signer conjointement, pour et au nom de la Municipalité, tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

8. URBANISME

NIL

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE – PROJET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX N° 376.23

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier
APPUYÉ PAR : M. Michel Néron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles de Bourget accepte la demande de paiement de la facture n°1841036 en date du 13 octobre 2023 de Stantec Experts-conseils ltée, pour le projet d'assainissement des eaux;

QUE la somme de 3 500,00 \$ plus taxes soit acceptée;

QUE la Municipalité de Saint-Charles de Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à procéder au paiement de ladite demande.

9.2 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE – PROJET DE RÉFECTION AQUEDUC CHEMIN VAL-MENAUD – PROGRAMME TEQC 2019-2023 RÉSOLUTION N° 377.23

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay
APPUYÉE PAR : M^{me} Janye Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la demande de paiement de la facture n°1844932 en date du 27 octobre 2023 de Stantec Experts-conseils ltée, pour le projet de réfection de l'aqueduc dans le secteur du chemin Val-Menaud;

QUE la somme de 1 415,00 \$ plus taxes soit acceptée;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à procéder au paiement de ladite demande.

9.3 DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME PRIMEAU 2023 – ASSAINISSEMENT DES EAUX RÉSOLUTION N° 378.23

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget a pris connaissance du guide relatif au programme PRIMEAU 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir

une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Janye Tremblay
APPUYÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- QUE la Municipalité s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux;
- QUE la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement des travaux;
- QUE la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;
- QUE la Municipalité s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023;
- QUE la Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non-admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet, incluant toutes les directives de changements admissibles à la hauteur de 50% de leur coût et tout dépassement de coûts;
- QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU 2023;
- QUE la Municipalité Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif au dit mandat.

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE / CIVIL

10.1 CONSTITUTION DE L'ORGANISATION MUNICIPALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE **RÉSOLUTION N° 379.23**

- ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile, la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;
- ATTENDU QUE la Municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres;
- ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Janye Tremblay
APPUYÉE PAR : M. Michel Néron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les personnes suivantes soient désignées membres de l'organisation municipale de la sécurité civile et qu'elles occupent les fonctions décrites ci-dessous :

| Missions | Responsables | Substituts |
|--|----------------------|--------------------|
| Maire / Porte-parole | Bernard St-Gelais | |
| Coordonnateur des mesures d'urgence | Myrienne Bouchard | Sandy Boivin-Audet |
| Communication | Sandy Boivin-Audet | Vickie Paradis |
| Travaux publics | Georges junior Gagné | Nicolas Pelletier |
| Aide aux sinistrés | Claire Voyer | Johanne Cloutier |
| Administration/finances /registre des opérations | Vickie Paradis | |
| Sécurité incendie | Laval Bergeron | Dominique Laberge |

11. INVITATIONS / DEMANDES DE CONTRIBUABLES ET ORGANISMES

11.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE –LE PRISME CULTUREL – ÉCOLE DE DANSE

RÉSOLUTION N° 380.23

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget ne participe pas à la campagne de financement de l'école de danse le Prisme Culturel.

11.2 DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – FONDATION PHILIPPE LAPRISE COMPLÈTEMENT TDAH

RÉSOLUTION N° 381.23

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget ne participe pas à la campagne de financement de la fondation Philippe Laprise complètement TDAH.

11.3 DEMANDE DE COMMANDITE – TOURNOI INTERRÉGIONAL DE HOCKEY MINEUR SAINT-AMBROISE ET FALARDEAU 42^E ÉDITION

RÉSOLUTION N° 382.23

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget n'accorde pas de montant au Tournoi interrégional de hockey mineur de Saint-Ambroise et Falardeau pour la 41^e édition qui se tiendra du 23 au 26 février et du 1^{er} au 5 mars 2022;

11.4 DEMANDE DE COMMANDITE – CENTRE DE SERVICES DU MIEUX-VIVRE
RÉSOLUTION N° 383.23

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Janye Tremblay
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget n'accorde pas de montant au Centre de services du Mieux-Vivre;

11.5 INVITATION AU 40^{ÈME} ANNIVERSAIRE DU CENTRE DE SERVICES DU MIEUX-VIVRE
RÉSOLUTION N° 384.23

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Janye Tremblay
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget ne participera pas au 40^{ème} anniversaire du centre de Service du Mieux-Vivre.

11.6 DEMANDE DE LA ST-VINCENT DE PAUL ST-CHARLES-DE-BOURGET – BARRAGE ROUTIER POUR LA GUIGNOLÉE
RÉSOLUTION N° 385.23

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Janye Tremblay
APPUYÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la St-Vincent-de-Paul à faire un barrage routier pour la guignolée à condition qu'il ait une autorisation conforme du ministère des Transport du Québec;

11.7 DEMANDE DE RENOUELEMENT – CARTE DE MEMBRE ANNUELLE – SOCIÉTÉ ALZHEIMER
RÉSOLUTION N° 386.23

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget ne renouvelle pas sa carte de membre pour la Société Alzheimer Saguenay-Lac-Saint-Jean;

**11.8 DEMANDE DE LA FADOQ – JEU DE PALET AMÉRICAIN PERMANENT
DANS LA SALLE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE
RÉSOLUTION N° 387.23**

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Janye Tremblay
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise M^{me} Sylvie Brassard, membre de la FADOQ, à faire des démarches pour avoir une soumission plus détaillée pour l'installation d'un jeu de palet américain dans la salle du Centre-Communautaire;

12. AFFAIRES NOUVELLES

NIL

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 20 h 07 et s'est terminée à 20 h 17;

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Janye Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la séance soit levée à 20 h 18.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée M. Michel Perreault, directeur général et greffier-trésorier par intérim certifie par les présentes qu'il y a des crédits de disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal lors de la réunion tenue le 6 novembre 2023.

M. Bernard St-Gelais
Maire

M. Michel Perreault
Directeur général et greffier-trésorier par intérim